



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 juillet 2023

Publié le 11/07/2023

Date de convocation : 26 juin 2023

Présents ou représentés : 22

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Stéphanie MENEGHINI, Annie MERIC, Emmanuelle NITOT, Régine PESENTI, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Pouvoirs : Véronique TERRANA à Josette VELAY, Corinne CAPEL à Madeleine MARTINEZ, Alain CLEMENT à Luc VEYRAT, Pierre DELCASSO à Pierre JEAN, Dominique PASQUIER à Hervé BRAHIC, Michel DUSSAUD à Vincent TAURELLE

Absent : Charly MARTIN.

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Il donne lecture du dernier compte rendu de conseil municipal et demande son approbation :

UNANIMITE

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Tarif plaque d'identité Jardin du souvenir

UNANIMITE

1. Avenant contrat Bourg-centre 2022-2028

Considérant le premier contrat Bourg-centre approuvé par délibération n° 2020-10-10 du 29/10/2020 dont l'objectif était d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département, la Communauté de communes Pays d'Uzès et le PETR Uzege Pont du Gard,

Considérant les enjeux de ce contrat cadre et de l'avenant afférent pour la période 2022-2028 :

- Axe stratégique 1 : aménagements urbains harmonieux et durables.
- Axe stratégique 2 : équipements et services à la population plus durables.
- Axe stratégique 3 : améliorer les conditions de mobilité pour tous.

Le conseil approuve la stratégie établie dans le contrat Bourgs-centres et autorise le maire à signer l'avenant et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

UNANIMITE

2. Tarif Cantine

Le conseil décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} août 2023 :

Type de tarification des repas	Tarif repas
Elève écoles maternelle et élémentaire domicilié sur la commune	4.00 €
Elève écoles maternelle et élémentaire non domicilié sur la commune	4.60 €
Adulte	4.60 €
Enfant de l'ALSH	3.40 €
Enfant allergique	1.80 €
Tarif d'urgence : enfant non-inscrit en cantine	6.00 €

UNANIMITE

3. Règlement cantine

Le conseil valide le règlement cantine qui prend en compte les modifications suivantes :

- Mise en place d'un menu végétarien ainsi que l'introduction d'aliments issus de l'agriculture biologique.
- Obligation remettre en format papier l'inscription administrative en mairie.
- Application d'un tarif spécial (fixé à 6 euros) lorsqu'un enfant n'est pas inscrit en cantine.
- Dispositions pour venir chercher l'enfant pendant le temps du repas et pour la sortie des enfants ne mangeant pas au restaurant scolaire.

UNANIMITE

4. RPQS eau potable 2022

Le Conseil municipal **ADOpte** le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

UNANIMITE

5. RPQS assainissement 2022

Le Conseil municipal **ADOpte** le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

UNANIMITE

6. Recours aux contrats aidés

Le contrat Parcours emploi compétences (P.E.C.) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel.

Le P.E.C. prend la forme d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 12 mois et fait l'objet d'un accompagnement en quatre phases :

- Diagnostic du prescripteur.
- Entretien tripartite réunissant le prescripteur, l'employeur et le futur salarié au moment de la signature de la demande d'aide.
- Suivi pendant la durée du contrat.
- Entretien de sortie de 1 à 3 mois avant la fin du contrat.

Le Conseil municipal décide le recours aux contrats aidés pour :

- Un agent de surveillance de la voie publique à raison de 20 heures hebdomadaires du 01/06/23 au 31/05/24.
- Un agent technique d'entretien des bâtiments à **temps partiel** à raison de 26 heures hebdomadaires du 01/06/23 au 31/05/24.
- Un agent technique polyvalent à **temps complet** du 04/07/23 au 03/07/24.
- Un agent technique polyvalent à raison de 26 à 35 heures hebdomadaires pour une durée de 1 an.

UNANIMITE

7. Achat parcelle AN 314

Le conseil approuve l'achat de la parcelle AN 314 appartenant à M. et Mme AGUSSOL d'une surface de 591 m² au prix de 0.50 cts d'euros le m² soit un montant de 295,50 euros.

UNANIMITE

8. Achat parcelle AN 122 et AN 133

Le conseil approuve l'achat des parcelles AN122 et 133 appartenant aux consorts BRANTE, MARTIN, NAEGELIN et ROURE pour une surface totale de 6315 m² au prix de 0.50 cts d'euros le m² soit un montant total de 3157,50 euros.

UNANIMITE

9. Tarif plaque d'identité jardin du souvenir

Le conseil municipal approuve le tarif de 120 euros pour l'achat d'une plaque d'identité pour le jardin du souvenir.

UNANIMITE

DECISIONS DU MAIRE

- D2023-05 du 21/06/2023 : décision de signer une convention d'exploitation d'une licence III avec M. Charly MARTIN, gérant du Bistrot de pays du parc Chabrier.
- D2023-06 du 21/06/2023 : décision de signer un contrat de location d'un montant de 1 000 € avec M. Charly MARTIN pour la location d'une partie de l'espace Chabrier équipé d'un bungalow à des fins d'y exercer une activité commerciale de restauration rapide.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire,
Yvon BONZI

